



## Démarches Employeurs pour recruter un apprenti



### Déclaration préalable à l'embauche

- ✓ Établir la **déclaration préalable à l'embauche** (DPAE) auprès de l'URSSAF (3957 par téléphone ou sur [DPAE URSSAF](#) ou de la MSA de votre département (Vendée 02.51.36.88.88. ou sur [DPAE MSA](#)).



### Médecine du travail

- ✓ Visite d'information et de prévention (gérer automatiquement avec la DPAE).



### Complémentaire santé

- ✓ Proposer la complémentaire santé de l'entreprise à l'apprenti. L'apprenti mineur peut refuser la complémentaire santé s'il est déjà ayant-droit d'un autre contrat. Il doit alors le signifier par écrit.



### Risques professionnels / Dérogation travaux dangereux

- ✓ Si l'apprenti est le 1<sup>er</sup> salarié de l'entreprise, procédez obligatoirement à l'évaluation des **risques professionnels avec le [document unique](#)** et tenez-le à disposition de l'apprenti.
- ✓ Si l'apprenti est mineur, adressez à l'Inspection du Travail la [Déclaration de dérogation pour l'exposition aux travaux dangereux - Notice pour Déclaration - Informations à tenir à la disposition de l'inspection du travail](#)



### Contrat d'apprentissage

- ✓ **Pour faciliter les démarches administratives et accélérer la prise en charge financière**, les OPCO\* préconisent la saisie du contrat d'apprentissage en ligne sur leur site.
- ✓ **Le CFA NATURE édite le contrat d'apprentissage, l'enregistre en ligne et envoie tous les documents à votre OPCO. Prévoir un délai de minimum 15 jours entre la remise de la Fiche ENTREPRISE (document préparatoire au contrat d'apprentissage) et le début de contrat.**  
**Pour rappel, si vous gérez les démarches, le dépôt doit se faire au plus tard dans les 5 jours ouvrables qui suivent le début de l'exécution du contrat.**

\* OPCO : OPérateur de COmpétences



## Aide unique et Aide Exceptionnelle de l'Etat pour les employeurs

L'aide unique **est un dispositif d'aide au recrutement d'apprentis**, mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pour en bénéficier, l'entreprise doit remplir les conditions suivantes :

- ✓ Pour les entreprises de plus de 250 salariés, se reporter aux conditions sur : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23556>
- ✓ Recruter un apprenti préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au Master (niveau 7).

### Montant de l'Aide unique à l'alternance

**6 000 €\* maximum** pour la 1<sup>ère</sup> année du Contrat d'Apprentissage

\*montant maxi indicatif pour une durée de contrat de 12 mois

L'aide est versée mensuellement et pour tout contrat de moins de 12 mois, le montant est calculé au prorata.

**Pour percevoir l'aide unique**, il faut (avant le début de l'exécution du contrat d'apprentissage) :

- ✓ Transmettre le contrat d'apprentissage à **l'OPCO concerné pour validation** (par le CFA pour les entreprises privées).
- ✓ A réception de l'accord de prise en charge de votre OPCO, **confirmez-le sur votre espace personnel du portail SYLAé** (si vous n'avez pas encore de compte, demander votre numéro d'identification puis créez votre espace sur [SYLAé](#)).
- ✓ **Tous les mois**, la Déclaration Sociale Nominative (DSN) de l'apprenti permet de valider les états de présence auprès de l'Agence de Services et de Paiement (ASP).



## Aide complémentaire de l'OPCO

### Sous réserve de reconduction de l'aide.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'employeur peut percevoir, de son OPCO, **une aide complémentaire** correspondant à une **prise en charge de la fonction de maître d'apprentissage** (voir les conditions auprès de votre OPCO).

**Pour les entreprises dépendant d'OCAPIAT**, l'aide correspond à un **montant de 230 € /mois**, sur les 6 premiers mois d'exécution du contrat, **dans la limite des fonds disponibles**.

**Pour pouvoir bénéficier de cette aide**, l'employeur doit en faire la demande au moment du dépôt du contrat auprès de son OPCO (pris en charge par le CFA pour les entreprises privées).

Afin de déterminer à quel OPCO vous appartenez, utilisez le lien ci-dessous : <https://www.cfadock.fr/>



**Apprentissage, l'efficacité vers l'emploi.**